Crowdfunding rev3 - Financement participatif

CCIR HAUTS-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

Le crowdfunding, ou financement participatif, comme est un mécanisme qui permet de récolter des fonds auprès d'un large public, en vue de financer des projets créatifs ou entrepreneuriaux.

Ce dispositif vise au financement participatif des projets proposés par les créateurs ou entreprises à travers l'appel public via le "crowdfunding Rev3".

Avec ces 2 partenaires "KissKissBankBank" et "Lendopolis" la CCI Hauts-de-France a ouvert ces 2 plateformes destinées au financement des projets de la Troisième révolution industrielle (Rev 3).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse à toutes les entreprises ou toutes associations, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont concernés tous les projets en lien avec la dynamique rev3 qui ont vocation à pouvoir être financés dans ce cadre. Le crowdfunding s'articulent autour des axes suivants :

- les énergies renouvelables,
- l'efficacité énergétique,
- les mobilités douces.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

3 solutions pour collecter des fonds et financer son projet :

- le don en échange de contreparties : en échange de dons, le porteur de projets offre à ses contributeurs des contreparties en lien avec votre projet.
- la prévente : elle est particulièrement adaptée pour lancer une marque, une nouvelle collection, un nouveau produit, tester un prototype ou encore, vendre des billets pour un événement,
- le don libre : collecter des fonds sans proposer de contreparties. Les contributeurs soutiennent le projet en

faisant un don, avec un seul objectif que le projet voit le jour.

Organisme

CCIR HAUTS-DE-FRANCE
Chambre de Commerce et d'Industrie de la région Hauts de France

- **CCIR Hauts-de-France**
  299 bd de Leeds
  CS 90028
  59031 LILLE Cedex
  Téléphone : 03 20 63 79 79
  E-mail : ccideregion@hautsdefrance.cci.fr

Liens

- Site dédié à la 3ème révolution industrielle des Hauts-de-France

Source et références légales

Quelle démarche à suivre ?

Plusieurs étapes pour lancer sa campagne de crowdfunding :

- Je lance mon projet,
- Je fixe le montant que je souhaite collecter et la durée que j'estime nécessaire pour l'atteindre (60 jours maximum),
- Je complète la page de présentation de mon projet,
- Je reçois des conseils sur-mesure pour booster ma collecte et mes chances de réussite.
- Quand je suis prêt·e, je lance ma collecte et mobilise mes communautés autour du projet.